



COMCEC

# NOTE DU BCC SUR LE COMMERCE

BUREAU DE COORDINATION DU COMCEC

Avril 2016

## NOTE SUR LA COOPÉRATION COMMERCIALE

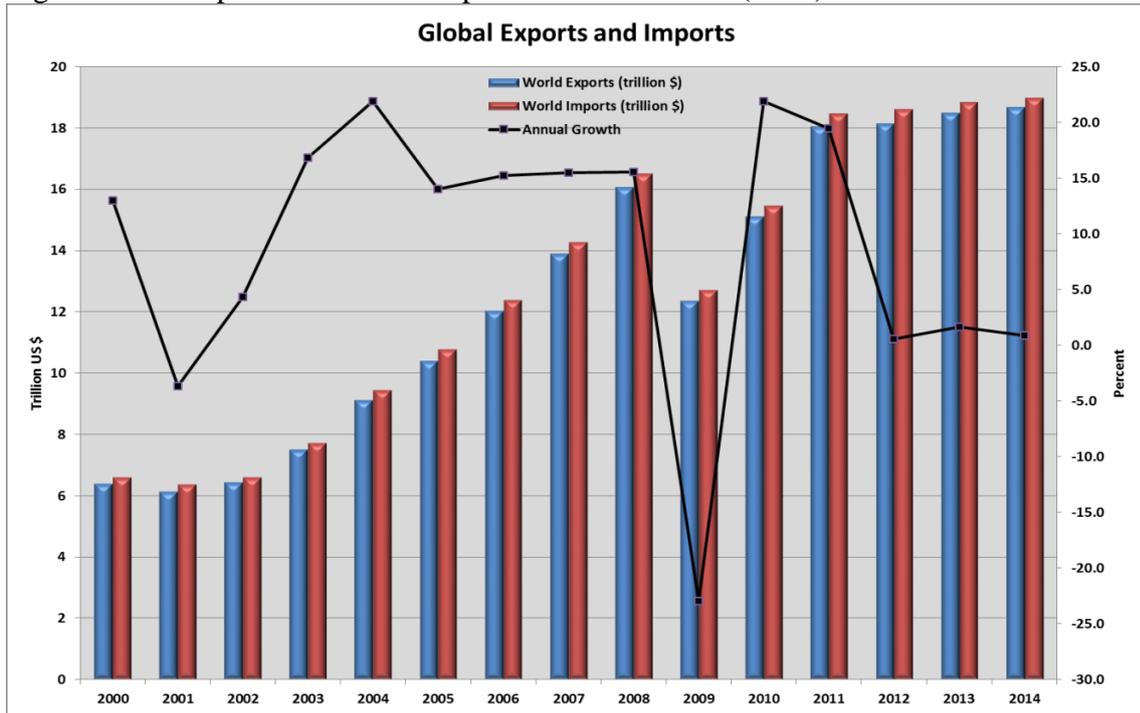
### 1. Introduction

Le présent document a été préparé par le Bureau de Coordination du COMCEC en vue de présenter un bref aperçu sur les développements du commerce dans le monde et dans les États Membres de l'OCI, ainsi que les derniers efforts de coopération dans le domaine du commerce sous les auspices du COMCEC.

Le commerce international est un important catalyseur du développement économique et social. Il est évident que le commerce peut contribuer au développement et à la réduction de la pauvreté en générant la croissance à travers l'augmentation des opportunités commerciales et l'investissement, ainsi que l'élargissement de la base productive par le biais du développement du secteur privé. Dans ce contexte, de nombreux pays ont pris d'importantes mesures afin d'encourager un accroissement du commerce et une amélioration de leur environnement commercial à travers des initiatives multilatérales, régionales ou bilatérales. En conséquence, le volume du commerce mondial a enregistré une hausse spectaculaire, la composition des échanges commerciaux s'est diversifiée et le commerce s'est étendu récemment aux pays en développement.

Le commerce mondial a enregistré une hausse significative entre 2003 et 2008 suivie par un déclin dramatique en 2009 et un faible redressement dès lors. Selon l'OMC, le taux de croissance annuel moyen du commerce mondial était 16,5 pour cent entre les années 2003 et 2008. Toutefois, le commerce mondial s'est redressé en 2010 et a continué à augmenter en 2012 et 2013. Cette croissance peine à rattraper les prévisions pré-crise en raison des inquiétudes actuelles dans la zone euro et au Japon, du ralentissement de l'économie chinoise et de l'agitation politique au Moyen-Orient.

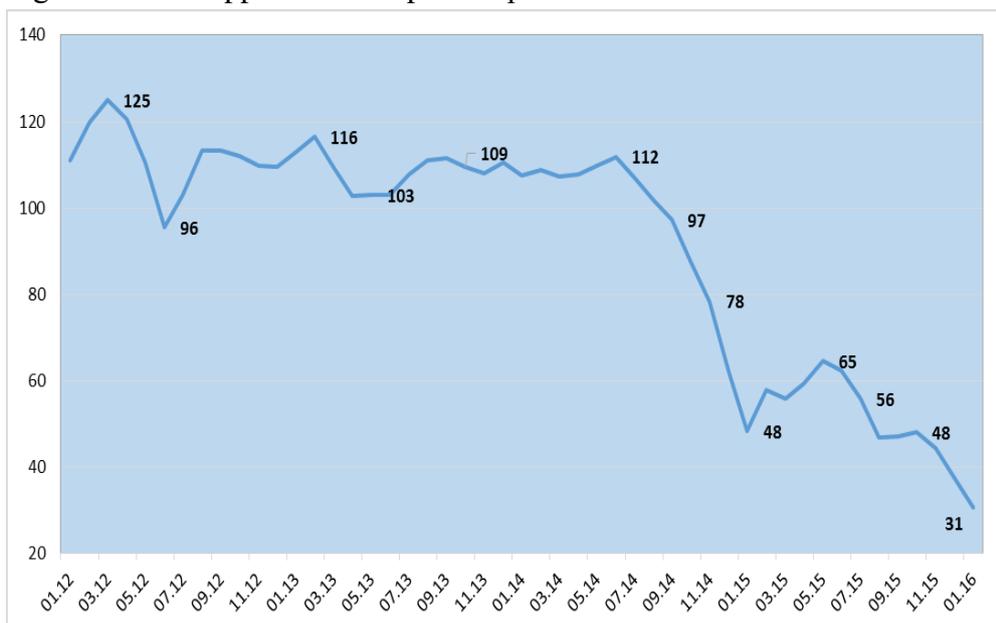
Figure 1: Les exportations et les importations mondiales (2014)



Source: FMI Direction des Statistiques du Commerce

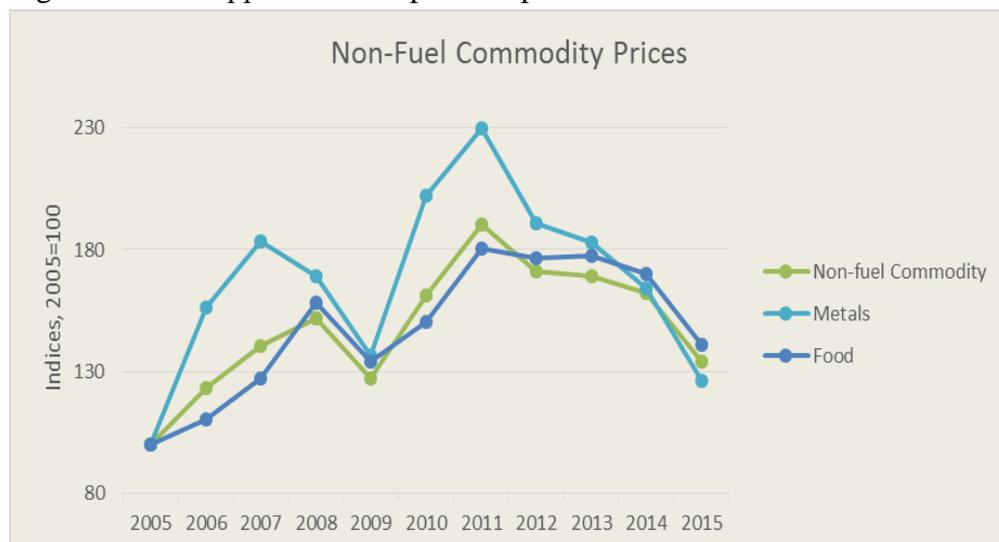
Les prix des marchandises ont démontré une tendance à la baisse depuis 2012. En 2014, les prix des produits de base ont chuté de 6,3 pour cent, principalement en raison de la faiblesse de la demande mondiale, en particulier dans les économies émergentes, et de l'augmentation des approvisionnements en pétrole et en métaux. En 2015, une baisse plus marquée des produits, à la fois énergétiques et non énergétiques, a été observée puisque les prix de l'énergie ont diminué de 39,3 pour cent et les prix des produits non combustibles ont chuté de 19,1 pour cent entre décembre 2014 et 2015.

Figure 2: Développements des prix du pétrole



Source: FMI Statistiques des Prix des Produits de base

Figure 3: Développements des prix des produits de base



Source: FMI Base de données

D'autre part, les prix du pétrole, qui ont connu une croissance fulgurante au cours des années 2000, ont fortement baissé en 2009, mais ont commencé à augmenter de nouveau à partir de la fin de 2010 en raison de l'instabilité politique au Moyen-Orient. Les prix sont restés relativement stables à environ 111 dollars par baril pour la période 2011-2013; cependant, ils ont connu une chute de 44,4 pour cent, pour atteindre 60 dollars entre juin et décembre 2014. Bien qu'il y ait eu une reprise partielle dans la première moitié de 2015, les prix du pétrole ont continué à baisser jusqu'à la fin de 2015, où ils ont atteint environ 37 dollars par baril le 32 décembre 2015. Début février 2016, les prix ont enregistré une hausse et ont atteint 40 dollars par baril jusqu'à la fin de mars 2016.

Les prix du pétrole ont fortement chuté au cours des dernières années en raison de deux facteurs : la demande et l'offre. Concernant l'offre, deux développements récents ont contribué à la baisse des prix du pétrole, à savoir: la hausse de la production pétrolière dans les pays non membres de l'OPEP (en particulier les États-Unis) ainsi que la nouvelle politique de l'OPEP qui consiste à préserver la part de marché en maintenant les mêmes niveaux de production plutôt qu'en ciblant une bande de prix. De plus, l'augmentation de la production en Irak, et en partie en Libye, a eu un impact positif sur l'approvisionnement mondial en pétrole. En ce qui concerne la demande, plusieurs facteurs ont joué un rôle dans la baisse des prix du pétrole, comme la faible demande dans certaines économies avancées et le ralentissement du rythme de croissance dans les marchés émergents, surtout en Chine. Par ailleurs, l'amélioration de l'efficacité énergétique a également joué un rôle important dans le ralentissement de la consommation mondiale de pétrole.

### **Le Commerce des Pays Membres de l'OCI**

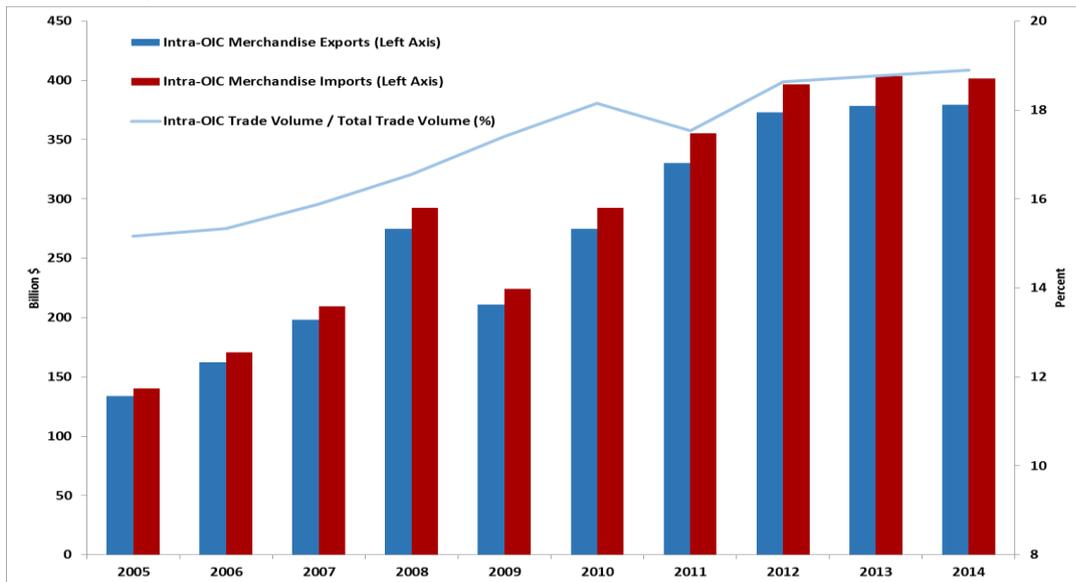
En 2014, les exportations totales de l'OCI ont diminué de 3,3 pour cent pour atteindre 2,1 mille milliards de dollars américains. Plusieurs facteurs expliquent la baisse des exportations totales de l'OCI en 2014, y compris la lenteur de la croissance de la demande mondiale, l'effondrement des prix du pétrole en 2014, la baisse de la demande de pétrole et la transition politique en cours dans de nombreux pays du Moyen-Orient.

Les importations totales de l'OCI ont continué à augmenter légèrement au cours des trois dernières années où elles se sont élevées à 2,1 mille milliards de dollars américains en 2014. Ainsi, le commerce total de l'OCI est resté au même niveau à environ 4,2 mille milliards de dollars américains. Deux caractéristiques des exportations totales de l'OCI constituent toujours un risque pour l'avenir. Premièrement, le rôle dominant des combustibles minéraux dans les exportations. La part des combustibles minéraux dans le total des exportations de l'OCI représente 60,2 pour cent en 2014 (Carte du CCI sur le Commerce). Les fluctuations des prix du pétrole constituent un risque significatif pour les exportateurs de pétrole. Deuxièmement, les dix premiers pays dans le commerce de l'OCI ont constitué 76,9% du commerce total de l'OCI avec le reste du monde en 2014. Donc, la majorité des Etats Membres ont un volume limité de commerce extérieur et dépendent fortement des exportations de quelques produits de base.

### **Développements du Commerce Intra-OCI**

Malgré son fort potentiel, le commerce intra-OCI est loin du niveau désiré en raison de plusieurs problèmes structurels majeurs. Les droits de douane élevés, les barrières commerciales non-tarifaires, les coûts de transports plus élevés, les ressources financières inadéquates, les systèmes bancaires et de paiement primitifs, les structures économiques non diversifiées, les différences en matière de métrologie et de normes techniques, les procédures douanières lourdes et les conditions strictes d'obtention de visa pour les hommes d'affaires sont autant de facteurs majeurs faisant obstacle, non seulement au commerce intra-OCI, mais aussi à la croissance économique durable. Malgré ces défis, le commerce intra-OCI a augmenté de manière remarquable ces dernières années grâce à la contribution de la très forte hausse des prix des produits de base et la croissance considérable des échanges commerciaux des dix premiers pays. La part du commerce intra-OCI s'est élevée à 18,9 pour cent en 2014, tandis que les exportations intra-OCI ont représenté 17,6 pour cent du total des exportations intra-OCI et les importations intra-OCI ont atteint 20,3 pour cent du total des importations intra-OCI. La figure 4 indique les tendances du commerce intra-OCI depuis 2000. Les dix premiers pays de l'OCI en volume commercial constituent une part équivalente à 69 pour cent du commerce total intra-OCI.

Figure 4: Développements du Commerce Intra-OCI 2005-2014 (Milliards de dollars américains)



Source: FMI Direction des Statistiques du Commerce

## 2. Tendances mondiales dans la facilitation du commerce

Des développements importants ont eu lieu depuis 2013 en matière du renforcement du commerce mondial. Les négociations commerciales ont franchi une étape importante en 2013 avec l'accord du « Paquet Bali », qui constitue une sélection de questions de négociations plus larges du Cycle de Doha. Le Paquet a été approuvé par les ministres à la fin de la Neuvième Conférence Ministérielle de l'OMC, tenue à Bali en décembre 2013. Il comprend 10 décisions/déclarations ministérielles portant sur la facilitation du commerce, l'agriculture et le développement. L'Accord sur la Facilitation du Commerce est l'élément le plus important du Paquet.

L'Accord (AFC) vise à rationaliser le commerce en réduisant la « bureaucratie » et en simplifiant les procédures douanières ; il définit principalement des mesures visant à éliminer les barrières contre le commerce international par le biais de la rationalisation et la simplification des procédures douanières. L'Accord est constitué de deux sections qui comprennent des dispositions pour accélérer le mouvement, la mainlevée et le dédouanement des marchandises ainsi que les dispositions de traitement différencié pour les pays en développement et les pays les moins développés. En ce qui concerne le traitement différencié, l'AFC permet aux pays en développement et aux pays les moins développés de sélectionner trois catégories pour les dispositions, à savoir A, B et C, en fonction de leur disponibilité pour la mise en œuvre. L'OMC vise également à fournir une assistance technique et des programmes de renforcement des capacités aux pays en développement et aux pays les moins développés grâce à une collaboration avec les Etats Membres donateurs en vue de faciliter la mise en œuvre de l'Accord.

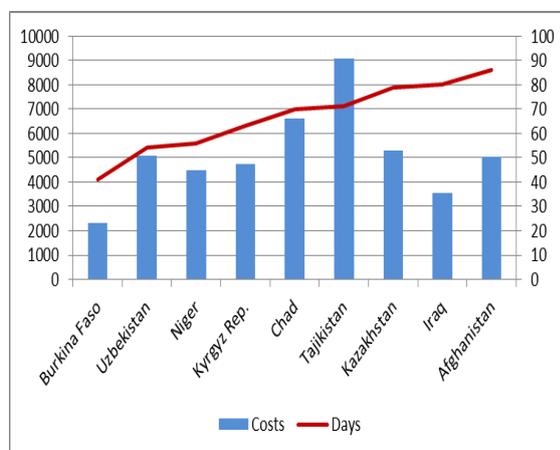
D'autre part, on prévoit que l'Accord va contribuer de manière significative à l'économie mondiale, se situant entre 400 milliards de dollars américains et 1000 milliards de dollars, selon les estimations de l'OMC (Rapport annuel de l'OMC, 2014). L'AFC sera opérationnel après l'acceptation officielle de l'Accord par les deux tiers des membres de l'OMC. Jusqu'à mars 2016, 72 pays membres de l'OMC ont officiellement ratifié l'AFC de l'OMC.

### **3. Facilitation du commerce dans les Pays Membres de l'OCI**

Compte tenu de l'importance de réduire les coûts des échanges commerciaux, la mise en œuvre effective des mesures de facilitation du commerce est très importante. A cet égard, les mesures liées à la facilitation du commerce ont une importance critique, en particulier pour les Pays Membres de l'OCI qui font face à des défis surtout dans le domaine de la logistique et des opérations douanières. Quelques-uns des principaux problèmes pourraient être identifiés comme: des services logistiques limités, le manque d'infrastructures adéquates, des cadres juridiques inefficaces, des opérations douanières bureaucratiques et le manque de mécanismes de coordination performants entre les agences gouvernementales concernées et le secteur privé. Une fois ces défis surmontés avec succès, ils pourraient également présenter des opportunités prometteuses pour augmenter les volumes du commerce des Pays Membres.

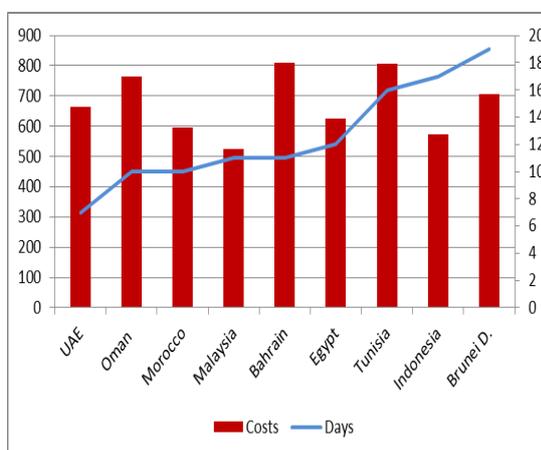
Actuellement, les Pays Membres de l'OCI ont un large éventail de performances par rapport aux opérations commerciales. Plusieurs indices ou rapports ont été élaborés par les institutions internationales pour identifier les goulots d'étranglement qui entravent le commerce international dans les pays. Le rapport *Doing Business* de la Banque Mondiale est l'un de ces rapports ; il calcule le temps et le coût moyens pour faire des affaires dans les pays. En termes de commerce transfrontalier, *Doing Business* mesure l'argent et le temps consommés pendant le transport et la manutention intérieurs, les ports et la manutention terminale ainsi que le dédouanement et le contrôle technique des importations dans plus de 150 pays. Les figures suivantes montrent le nombre moyen de jours et le coût moyen des Pays Membres occupant les rangs les plus élevés et ceux occupant les rangs les plus bas.

**Figure 5: Nombre de jours et le coût des exportations dans les Etats Membres occupant les rangs les plus bas**



Source: Banque Mondiale

**Figure 6: Nombre de jours et le coût des exportations dans les Etats Membres occupant les rangs les plus élevés**



Si l'Accord sur la Facilitation du Commerce est efficacement mis en œuvre, il pourra représenter un levier important pour les Pays Membres afin d'améliorer les chiffres actuels. Dans ce contexte, jusqu'à mars 2016, seuls 9 Pays Membres de l'OCI ont ratifié l'Accord, alors que 26 Pays Membres ont notifié au Secrétariat de l'OMC, dans leur pays, leur volonté de mettre en œuvre les dispositions de l'Accord selon les catégories A, B ou C. Compte tenu de l'importance de la question pour les Pays Membres, le Groupe de Travail du COMCEC sur le Commerce a donné des détails sur les différents aspects de la Facilitation du Commerce lors de ses dernières réunions. Plus de détails peuvent être disponibles sous la rubrique correspondante ci-dessous.

#### 4. Coopération dans le domaine du commerce sous l'égide du COMCEC

La promotion du commerce Intra-OCI est l'un des objectifs majeurs du COMCEC. Depuis 1984, le COMCEC a lancé de nombreux programmes et projets afin d'améliorer la coopération commerciale entre les Etats Membres de l'OCI. Étant le projet phare dans le domaine du commerce, le Système de Préférences Commerciales de l'OCI (SPC-OCI) entre les Etats Membres de l'OCI est sur le point d'être mis en œuvre. L'opérationnalisation commencera après l'achèvement des procédures internes liées à la mise en œuvre par les Pays Membres. Une liste indiquant les Pays Membres de l'OCI qui ont signé/ratifié le SPC-OCI peut être trouvée dans l'annexe 1 du présent document.

D'autres initiatives importantes ont été lancées comprenant divers mécanismes du financement du commerce et des crédits aux exportations dans le cadre du Groupe de la BID comme le SFE et la SIAICE. Les foires commerciales, l'institutionnalisation de l'INMPI et l'assistance technique liée à l'OMC figurent parmi les programmes et les activités importants

initiés par le COMCEC dans le but d'accroître le commerce intra-OCI.

La Stratégie du COMCEC, adoptée en 2012, a créé un nouveau dynamisme quant aux efforts de coopération dans le domaine du commerce sous l'égide du COMCEC. Conformément à la Stratégie, les efforts de coopération doivent se focaliser sur les problèmes structurels entravant le développement du commerce entre les Etats Membres et avec le reste des pays du monde. Dans ce contexte, la Stratégie du COMCEC a nommé quatre domaines d'action, à savoir la libéralisation du commerce, la facilitation du commerce, le financement du commerce et la promotion du commerce.

En tant qu'un des instruments de la Stratégie du COMCEC, le Groupe de Travail sur le Commerce s'est réuni six fois jusqu'à présent. Au cours de chaque réunion, le GT se focalise sur un thème spécifique qui a été déterminé via les réponses des Etats Membres au questionnaire précédemment distribué.

### **Les Réunions récentes du Groupe de Travail du COMCEC sur le Commerce**

La 7<sup>ème</sup> Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur le Commerce a eu lieu le 25 février 2016, sur le thème de «Renforcement de la conformité des Etats Membres de l'OCI aux Normes Internationales». La conformité aux normes internationales revêt une importance critique pour les Pays Membres de l'OCI, en particulier en ce qui concerne l'amélioration de la compétitivité à l'exportation et la facilitation du commerce grâce à l'élimination des obstacles aux échanges commerciaux. La conformité aux normes internationales commence avec la participation active des Pays Membres de l'OCI aux organisations internationales de normalisation compétentes. Actuellement, il y a un degré variable de participation des Pays Membres; 55 Pays Membres de l'OCI sont membres du Codex alors que ce chiffre représente 35 et 11 respectivement pour l'ISO et la CEI.

Outre l'adhésion, la participation active dans les comités techniques pertinents des organismes internationaux de normalisation est très importante en vue de veiller à ce que les règles ou les normes finalisées reflètent les perspectives des Pays Membres et puissent, donc, être complètement approuvées et mises en œuvre. A cet égard, certains des principaux défis auxquels font face les Pays Membres de l'OCI sont: l'inefficacité des normes liées à l'infrastructure nationale et la capacité institutionnelle, le faible niveau d'évaluation de la conformité et de la reconnaissance mutuelle ainsi que le manque d'adhésion et de participation aux travaux des organismes des normes internationales, de métrologie et d'accréditation.

En se basant sur des délibérations approfondies sur le sujet, le Groupe de Travail sur le Commerce a élaboré les recommandations de politiques suivantes pour les Pays Membres de l'OCI:

- Développer / Renforcer les infrastructures nationales de la qualité.
- Soutenir les efforts des Etats Membres dans leur participation active aux travaux des organismes internationaux de normalisation.

- Renforcer l'INMPI pour l'Adoption de Normes Harmonisées.
- Développer des infrastructures de la qualité dans l'OCI afin d'accroître le commerce intra-OCI.

Le Groupe de Travail du COMCEC sur le Commerce continuera à mettre l'accent sur la facilitation du commerce dans ses prochaines réunions. A cet égard, la 8<sup>ème</sup> Réunion du Groupe de Travail aura lieu le 6 octobre 2016, à Ankara sur le thème «Améliorer la Coopération des Organismes Frontaliers entre les Etats Membres de l'OCI en vue de Faciliter le Commerce ».

### **Mécanisme du Financement de Projets du COMCEC**

Le second instrument de mise en œuvre de la Stratégie du COMCEC est la Gestion du Cycle de Projet (GCP) du COMCEC. Dans le cadre de la GCP, le Bureau de Coordination du COMCEC accorde des subventions aux projets retenus, proposés par les Etats Membres qui sont déjà inscrits dans le Groupe de Travail sur le Commerce. En 2015, les projets suivants ont été mis en œuvre par les Etats Membres à travers le financement par le Bureau de Coordination du COMCEC :

***La Gambie:** le Renforcement des capacités et le renforcement institutionnel du Bureau des Normes de Gambie pour l'adoption et la mise en œuvre des Normes Halal OCI/INMPI et l'Évaluation de la Conformité connexe / les pays partenaires: la Turquie et le Sénégal*

***Qatar:** Accès au financement pour les PME et les entrepreneurs de la région de l'OCI; Opportunités et défis pour les entrepreneurs / les pays partenaires: Arabie saoudite, Koweït, Emirats Arabes Unis, Oman et Bahreïn*

En outre, pour 2016, un projet présenté par l'Ouganda a été choisi pour la mise en œuvre. Le projet se concentrera sur l'Amélioration de la Prestation des Services de Facilitation du Commerce dans les pays bénéficiaires. Les pays partenaires du projet sont l'Egypte et la Turquie.

**ANNEXE 1**
**ETATS MEMBRES QUI ONT SIGNÉ/RATIFIÉ LES ACCORDS DU SPC-OCI (Jusqu'à mars 2016)**

No.	Etats Membres	Accord cadre		PRETAS		Règles d'origine SPC-OCI		Soumission de la liste des concessions
		Signé	Ratifié	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié	
<b>1</b>	<b>Bahreïn</b>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>2</b>	<b>Bangladesh</b>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
3	Bénin	✓	---	✓	---	✓	---	
4	Burkina Faso	✓	---	✓	---	✓	---	
5	Cameroun	✓	✓	✓	---	✓	---	
6	Tchad	✓	---	---	---	---	---	
7	Comores	✓	---	✓	---	✓	---	
8	Côte d'Ivoire	✓	---	✓	---	✓	---	
9	Djibouti	✓	✓	✓	---	✓	---	
10	Egypte	✓	✓	✓	---	---	---	
11	Gabon	✓	✓	---	---	---	---	
12	Gambie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
13	Guinée	✓	✓	✓	---	✓	---	
14	Guinée-Bissau	✓	---	✓	---	✓	---	
15	Indonésie	✓	✓	✓	---	✓	---	
<b>16</b>	<b>Iran</b>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
17	Iraq	✓	✓	---	---	---	---	
<b>18</b>	<b>Jordanie</b>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>19</b>	<b>Koweït</b>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
20	Liban	✓	✓	---	---	---	---	
21	Libye	✓	✓	---	---	---	---	
22	<b>Malaisie</b>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
23	Maldives	✓	✓	---	---	---	---	
24	Mauritanie	✓	---	✓	---	✓	---	
<b>25</b>	<b>Maroc</b>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
26	Niger	---	---	✓	---	✓	---	
27	Nigeria	✓	---	✓	---	✓	---	
<b>28</b>	<b>Oman</b>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>29</b>	<b>Pakistan</b>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
30	Palestine	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
<b>31</b>	<b>Qatar</b>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>32</b>	<b>Arabie Saoudite</b>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
33	Sénégal	✓	✓	---	---	---	---	
34	Sierra Leone	✓	---	✓	---	✓	---	
35	Somalie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
36	Soudan	✓	---	✓	---	✓	---	
<b>37</b>	<b>Syrie</b>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓*
<b>38</b>	Tunisie	✓	✓	✓	---	✓	---	
<b>39</b>	<b>Turquie</b>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>40</b>	<b>EAU</b>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
41	Ouganda	✓	✓	---	---	---	---	
		<b>40</b>	<b>30</b>	<b>33</b>	<b>17</b>	<b>32</b>	<b>17</b>	<b>14</b>

\* Le statut de membre de la République Arabe de Syrie a été suspendu par le 4ème Sommet Extraordinaire de l'OCI.